



20, rue des 3 Châteaux – 68000 COLMAR
03 89 80 67 97 – 03 89 79 72 53
<https://www.apst68.fr>

DEMANDE DE VISITE NON PERIODIQUE A L'INITIATIVE DU SALARIE
Formulaire à retourner pour une programmation du RDV

Identification du salarié :

NOMPrénom

Date de naissance : / /

Adresse postale.....

fixe : / / portable : / /

N° de Sécurité Sociale / /

Entreprise :

Poste de travail occupé :

Si vous êtes en arrêt maladie : il s'agit d'une visite de pré reprise à l'initiative (à cocher impérativement)

- Du médecin traitant
- Du médecin conseil de la sécurité sociale
- Sur votre propre initiative

Dans les fonctions publiques d'état ou territoriale, il n'y a réglementairement pas de visite de pré reprise, seulement des visites à la demande.

Si vous êtes en activité, il s'agit d'une visite à la demande du salarié (à cocher impérativement)

- Votre employeur est prévenu de votre visite, vous pouvez venir pendant votre temps de travail.
- Votre employeur n'est pas prévenu de votre visite et vous venez en dehors de votre temps de travail. Sachez que, dans ce cas, le médecin du travail ne pourra pas préconiser un avis officiel à votre employeur concernant votre poste de travail

MOTIF (obligatoire)

Date : / /

Signature du demandeur (nom en clair + signature) :